

Compte-rendu d'activités saison 2025/2026

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La commission, composée de 6 membres, s'est réunie à 39 reprises (nombre de séances sensiblement égal à la saison précédente) dont 2 « plénières », 2 « restreintes » et 34 « électroniques ».

Au cours des dernières saisons, il était à noter l'examen d'environ 200 dossiers en moyenne ; l'exercice 2025/2026 connaît une très légère diminution d'ouverture de dossiers puisque **160 ont été étudiés, soit pratiquement une quarantaine de moins** que lors du dernier exercice.

Cette sensible baisse d'activité de la commission soulève quelques interrogations : hésitation des dirigeants de club à poser des réserves, **méconnaissance** approfondie des **règlements**, ou tout simplement mesure d'économies.

Quelques postes méritent une attention et *des annotations particulières de la part de la CSR* :

- Les **réserves** d'avant match (**11**) soit un peu moins du nombre de dossiers traités au cours du précédent exercice.
- Les réserves d'après match (**6**) : correspondent sensiblement aux dossiers déposés la saison dernière.
- Les **matchs arrêtés : seulement 4** cette saison dont un avec abandon de terrain et par ailleurs **2** rencontres arrêtées par l'arbitre fin mai en raison d'orages (faits inédits depuis quelques récentes saisons)
- Les **terrains impraticables : 5 matchs remis par les arbitres et 52 arrêtés municipaux** (34 pour le précédent exercice) ont été adressés à notre instance. Même si on constate une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, force est de constater des conditions climatiques pas si défavorables à notre pratique cet hiver, et l'effort fait par les clubs pour disputer les rencontres (modifications de terrains, inversion des rencontres suite à la nouvelle réglementation la rendant possible).
- Les **FORFAITS SIMPLES**

Déclarés dans les délais par les clubs = 59 (93 lors de l'exercice précédent) dont :

- **31** en seniors = 2 en D1 – en majorité en D4
- U18 : **11** en championnat
- U15 : **17** en championnat
- notamment en coupe et challenge pour les équipes de jeunes.

- **Une quinzaine de club ont déclaré forfait hors délais** s'exposant ainsi à une amende .
- en **FUTSAL** nette amélioration des forfaits soit **28 équipes** (près de **80** absences en 2024/2025) n'ont pas répondu aux convocations pour toutes les catégories y compris féminines soit en détail =
- en Seniors Garçons = néant ; 4 en U18 ; 1 en U15 ; 2 en U13 – 1 en U11 – **12 en U9 – 5 en U7** –
- en Seniors Féminines = 1 ; 2 en U11
- **UTILISATION DE LA FMI (Feuille de Match Informatisée) :**

A ce jour, on note **24 amendes** pour envoi hors délais ou non envoi soit près de la moitié des amendes par rapport à l'exercice précédent.

Cela démontre que les dirigeants de club maîtrisent de mieux en mieux les nouvelles technologies.

Les FORFAITS GENERAUX

- Ils demeurent stables chez les jeunes : **1** en U18 - **3** en U15
- En seniors, maintien de la tendance avec un total de **5** : 1 en D2 – 1 en D3 – 3 en D4

Au niveau comptable, l'ensemble des pénalisations appliquées au regard du règlement financier du district est en baisse par rapport à la saison 2024/25 (moins 2 000 €).

Les membres de la commission Statuts et Règlements remercient vivement le secrétariat du District (Nathalie Cuisance et Raphaël Taverdet) pour la préparation des dossiers.

Ils encouragent les responsables de club à plus de vigilance en vue de faire des économies notamment au moment des engagements, au regard de la gestion de la FMI, voire de la gestion de leurs rencontres pour éviter de trop nombreux forfaits tout de même coûteux.

La Présidente de la commission Statuts et Règlements,

Claire DELPIERRE